

U F R O S A C T U

MAINTENONS LA PRESSION !!!

Depuis son installation à la Présidence de la République, Emmanuel MACRON méprise les retraités, les caricature comme des riches et des nantis.

La colère des retraités ne cesse de s'exprimer, le mécontentement persiste.

Dernièrement, le 20 juin, 200 000 cartes-pétitions, signées par les retraités ont été déposées à l'Elysée.

A la demande d'entrevue faite par l'intersyndicale des « 9 », le chef de cabinet d'E.MACRON a répondu :

« le chef de l'État ne peut pas réserver de suite favorable à votre demande »

Le courrier du cabinet refait le catalogue des « cadeaux » faits aux retraités touchant moins de 2000€/mois !!!!

Ne nous laissons pas bernier par ses discours !!!

NON, à l'opposition entre les retraités touchant plus de 2000€/mois et ceux percevant moins.

Le rapport du COR confirme bien la perte du pouvoir d'achat des retraités et confirme que cela ne fera que perdurer.

Réunies en intersyndicale le 1^{er} juillet 2019, les « 9 » organisations ont décidé d'une journée d'action, en région, le 8 OCTOBRE 2019.

Cette journée viendra dans le prolongement de la journée d'action du 24 SEPTEMBRE 2019 à l'initiative de la CGT avec pour mots d'ordre :

Salaire – retraite- services publics-industrie

La mobilisation contre le projet gouvernemental portant sur la réforme des retraites, PROJET DE RÉGRESSION SOCIALE POUR TOUS, ACTIFS, RETRAITÉS !!! doit être engagée dès maintenant et ce, jusqu'à son retrait.

La CGT a des propositions en matière de retraite, faisons-les connaître.





AÉROPORTS DE PARIS : GAGNONS LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR LA DÉMOCRATIE

La CGT se mobilise pour la collecte des 4 700 000 soutiens nécessaires pour le déclenchement du RIP (Référéndum d'Initiative Partagée) portant sur la privatisation des aéroports de Paris.

Aujourd'hui, nous en sommes à 538 000 soutiens. L'objectif des 4 700 000 soutiens est tout à fait réalisable. Si chacun des syndiqués CGT obtient 6 signatures, il est atteint.

Avec cette campagne, tout le monde est concerné.

GAGNER SUR ADP, CE SERAIT UN RÉEL POINT D'APPUI CONTRE L'IDÉE D'AUTRES PRIVATISATIONS.

PAS DE TEMPS A PERDRE.

La campagne officielle ouverte le 13 juin 2019 se termine le 12 mars 2020. Rendez vous rapidement sur le site officiel <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> (seul, ce site prend en compte les soutiens).

La procédure peut paraître compliquée et beaucoup de gens peuvent se décourager. La CGT demande la mise en place d'un compteur et une meilleure accessibilité. C'est une question de démocratie et de transparence.

Pour plus d'éléments, consultez le site de la CGT

<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>

Le référendum d'initiative partagée est un dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Il peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

À LA SNCF, EFFETS DE MANCHE ET OPÉRATIONS D'ENFUMAGE !



Suite à la suppression, en moins de 7 mois, de 900 emplois dans la filière commerciale sédentaire de la SNCF, les usagers subissent la déshumanisation des gares et l'allongement des files d'attente aux guichets.

Face à la colère des usagers, la pression des cheminots et de nombreux élus dans les régions, la Direction de la SNCF a trouvé la parade !

Elle vient de signer un protocole de partenariat avec la Confédération des buralistes, non pas pour un meilleur service public, mais bien pour faire des économies en supprimant des emplois.



Hormis, la problématique de l'emploi, il y a aussi la formation des buralistes, car en effet, rien ne pourra jamais remplacer l'expertise des cheminots. À CHACUN SON MÉTIER !

Cette nouvelle annonce résonne, une fois de plus, comme une provocation pour les usagers et les cheminots !



LA CGT S'OPPOSE À LA RATIFICATION DU CETA*

La CGT s'oppose à cet accord comme elle s'oppose et s'opposera à tous les accords qui n'apporteront pas d'améliorations aux droits humains, au droit du travail ou qui participent à détruire l'environnement de la planète et donc les travailleurs, qui ne respecteront pas les droits des consommateurs et le principe de précaution.

Ainsi, concernant le CETA, 4 points sont inacceptables par la CGT :

Aucune obligation n'est présente dans cet accord qui obligerait les employeurs de l'une ou l'autre des parties, d'appliquer la norme sociale la plus haute. La CGT exige que chaque accord de libre-échange contienne des clauses obligatoires permettant une élévation des normes, salaires et bien-être au travail, ainsi que du respect des normes de l'OIT.

La destruction de l'environnement qu'entraînent ces accords en faisant circuler des marchandises, travailleurs ou services d'un bout à l'autre de la planète sans d'autres justifications que l'appât de plus de profit.

Cet accord permet l'importation en Europe et en France de produits, marchandises et aliments contenant des composants interdits en Europe comme en France.

Le 4^{ème} point est notre refus de voir la démocratie disparaître sous les diktats des multinationales.

Dans tous les accords de libre-échange, nous contestons le fait que les négociations entre les Etats soient secrètes et que les syndicats, les organisations de la vie civile, les parlementaires ne soient pas informés des discussions en cours et de leur contenu et que jamais, elles n'aillent dans le sens d'une société pour l'humain, plus progressiste, respectueux de notre avenir plutôt que des profits de quelques-uns.

[* Accord de libre-échange économique et commercial global établi entre le Canada, d'une part, et l'Union Européenne](#)



DOCTOLIB, UN GÉANT DE LA SANTÉ QUI COMMENCE À INQUIÉTER.

Doctolib est une startup française, fondée en 2013, qui fournit un service en ligne de prise de gestion de rendez-vous médicaux, mettant en relation des patients et des professionnels de la santé.

Chaque mois, 34 millions de Français prennent rendez-vous chez le médecin en quelques clics, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Doctolib ? c'est aussi une plateforme offerte aux médecins pour faire de la téléconsultation.

En janvier dernier, un tweet faisant la promotion de Doctolib apparaît sur le compte de l'Asip, un service du ministère de la santé. C'est le tollé du côté des médecins. Le tweet est rapidement retiré, mais il fait craindre aux professionnels le manque de neutralité du ministère.

L'AP-HP a passé un contrat avec Doctolib mettant l'entreprise en positions de quasi-monopole.

Conséquences, des risques pour le secteur de la santé. Le Président du syndicat de médecins généralistes, MG France, s'inquiète que la santé devienne un marché comme les autres. La position monopoliste qui se dessine préoccupe aussi certains professionnels. Si pour le moment les tarifs sont très bas, la donne pourrait changer une fois le marché arrivé à maturité, quand la plupart des concurrents auront jeté l'éponge.

Enfin, la question des données de santé reste un sujet d'inquiétude. Doctolib collecte les données personnelles des patients, mais aussi le nom des médecins qu'ils consultent et parfois, le motif de la consultation. Le règlement général européen de la protection des données (RGPD) veille à la protection des données personnelles. Mais, qu'advierait-il si Doctolib passait sous giron américain, Google par exemple ?

Source : Enquête de Franceinfo



LE PROJET DE SCOP TI EST AUSSI LE VÔTRE

Vous comptez peut-être parmi ceux qui nous ont apporté soutien et solidarité, en participant notamment à notre précédente campagne de Socio Financement. Depuis, nous avons réalisé des progrès significatifs en développant notre activité et nos perspectives sont prometteuses.

Nous devons cependant surmonter une période difficile sur le plan financier, surtout pendant les trois prochains mois.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous solliciter une nouvelle fois.

Nous avons en effet besoin d'un financement supplémentaire; les banques ne nous apportant aucun soutien...

Avec une participation de votre part même modeste, nous pourrions poursuivre cette belle aventure, qui est également la vôtre; et ainsi pérenniser l'avenir de notre site et nos emplois.

Pour ceux qui souhaitent soutenir cette campagne et la poursuite de notre projet, une seule adresse :

<http://www.scop-ti.com/campagne-de-sociofinancement.html>

Retrouvez nos thés et infusions dans tous vos magasins. (Sinon, sollicitez le chef de rayon pour les référencer...)

SCOPTI éveille les papilles et réveille les consciences.

Et souvenez-vous :

« Qui n'y a pas goûté, n'a pas saisi la beauté du combat ! »

Merci à tous !

Bonne journée, à très bientôt !

Amicalement, les Coopérateurs de SCOP-TI.





Complémentaire santé :

les vignettes orange enfin remboursées !

Depuis de nombreuses années, vous nous sollicitez pour que les médicaments remboursés à 15% (communément appelés vignettes orange) soient pris en charge par la complémentaire santé des salariés du régime général de sécurité sociale.

Grâce à la CGT, c'est enfin chose faite !

Des négociations se sont en effet ouvertes au sein de la commission paritaire de pilotage de notre complémentaire santé, afin de réévaluer les prestations prises en charge.

Outre des évolutions sur le remboursement des dépassements d'honoraire ou les frais d'hospitalisation, seront désormais mieux pris en charge les lentilles et la chirurgie de l'œil, l'orthodontie, les médecines douces, ...

Concernant les vignettes orange, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC étaient vent debout contre un remboursement de ces médicaments, pourtant largement prescrits par nos médecins généralistes ou spécialistes.

La CGT s'est battue et a réussi à négocier que la complémentaire santé rembourse 35% du coût de ces médicaments parfois indispensables à notre santé. A compter du 1^{er} janvier 2020, vous serez donc remboursés à hauteur de 50% pour votre traitement (régime de base + complémentaire).

La CGT ne s'arrêtera pas là et continuera à demander l'amélioration de toutes les prestations pour qu'enfin, la maladie ne soit plus un fléau financier, en plus d'un fléau médical et social.

100% sécu, ce n'est pas un rêve : c'est un droit !



Secu.Idéeneuve
Syndicat

: nouveau site Facebook du collectif sécu : Secu.Idéeneuve





L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

Le comité confédéral national de la CGT réuni les 25 et 26 juin a décidé de lancer une consultation de l'ensemble de ses syndiqués.

Ce questionnaire est à retourner avant le 30 septembre.

Questionnaire à renvoyer
avant le **30 septembre 2019** à
CGT - Consultation syndiqué
263 rue de Paris 93100 Montreuil



à remplir le
questionnaire en ligne sur:
<https://bit.ly/2JZNosj>

Ou à remplir et renvoyer
grandeconsultation@cgt.fr

Nom – prénom : _____

Date d'adhésion : _____ Âge : _____

Syndicat : _____

Union départementale : _____

Fédération : _____

Plusieurs réponses par question sont possibles (*)

1. Tu travailles dans ?

- Une PME Une TPE Une grande entreprise
 Public Privé Privé-e d'emploi Retraité-e

2. Connais-tu les propositions de la CGT ? (*)

- Sur les salaires Sur les retraites Sur les services publics Autre: _____

3. Les partages-tu avec tes collègues ?

- Oui Non

4. Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié-e-s ?

- Oui Non

5. As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ? (*)

- Sur ton lieu de travail Au niveau national Au niveau local

6. Y participes-tu ?

- Toujours Parfois Jamais

7. Qu'est-ce qui favorise ta participation ? (*)

- Un appel dans l'entreprise Un appel interprofessionnel

8. À quel genre d'action(s) es-tu prêt-e à participer ? (*)

- Une assemblée générale Distribution d'un tract Une manifestation
 Une grève : (Un jour Plusieurs jours Autre: _____)
 Signer une pétition Faire signer une pétition

9. Quelles autres modalités d'actions sont à proposer pour élargir la mobilisation ?

La CGT, située au 263, rue de Paris à Montreuil, est responsable du traitement des données que tu lui commiques dans ce questionnaire. Elles sont recueillies exclusivement dans le but d'organiser et de gérer la consultation des syndiqués de la CGT. Elles sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de la CGT qui est de recueillir l'avis de ses adhérents pour orienter ses prochaines actions syndicales. Tes données sont transmises à l'espace Communication de la CGT et sont conservées pendant la durée de la consultation. Tu peux demander à accéder aux données te concernant, les rectifier ou obtenir leur effacement. Tu disposes également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de tes données. Pour exercer tes droits, tu peux contacter notre délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante: <https://www.gdpr-rating.eu/fr/contact>. Tu peux également adresser une réclamation à la Cnil si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés ou que notre traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données.

